

Liberté Égalité Fraternité

Paris, le 1 6 SEP. 2022

LE MINISTRE

N/Réf: CE 840826

V/Réf:

Monsieur le Sénateur,

Par courrier en date du 28 juillet 2022, vous avez appelé mon attention sur l'exécution du jugement n° 19021159 du 31 décembre 2021 du Tribunal Administratif de Pau et le versement des aides à l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN).

Comme vous l'indiquez, ce jugement est définitif. Je vous confirme que les communes mentionnées dans le jugement doivent être regardées comme étant en Zone Soumise à Contraintes Naturelles.

Je vous informe qu'un travail est actuellement mené par mes services afin de pouvoir verser les montants ICHN dus aux agriculteurs concernés, pour les campagnes de la Politique Agricole Commune 2019 à 2022.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Marc FESNEAU

Monsieur Franck MONTAUGÉ Sénateur du Gers Sénat 15, rue de Vaugirard 75291 PARIS CEDEX 06

78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP Tél: 01 49 55 49 55